

## Enquête périscolaire de l'AMIF

Dans le cadre d'une mission d'information et d'évaluation consacrée aux activités périscolaires à Paris, l'AMIF a réalisé en janvier 2016 une enquête auprès des élus franciliens.

### Une étude représentative des communes franciliennes

L'échantillon de cette étude est représentatif de la constitution du territoire francilien, on y retrouve des caractéristiques similaires :

- 14,9% ont moins de 500 habitants (26,6% du total des villes IdF)
- 68 % ont entre 500 et 20 000 habitants (61,5%);
- 12,8% ont entre 20 000 et 50 000 habitants (9,3%) ;
- 4,3% ont entre 50 000 et 100 000 habitants (2,7%).

### Une étude identifiant les enjeux pour les élus franciliens

Les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) ont accru le **budget** dédié à l'éducation, qui correspond en moyenne à un quart du budget des communes et qui en fait un des premiers postes budgétaires des collectivités. Cet accroissement des dépenses n'est souvent pas suivi d'aides proportionnelles pour les communes, puisque les aides obtenues par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) ne couvrent que 0 à 12% de l'augmentation de ce budget. Ces nouvelles dépenses ont eu des conséquences sur la gratuité souhaitée par certaines municipalités qui ont dû écarter cette idée ou accroître les tarifs pour d'autres. Un tiers des communes (35%) a dû augmenter les tarifs de prise en charge des activités périscolaires, ce qui a été mal perçu par les parents.

Pourtant, selon cette enquête, la mise en place des rythmes scolaires s'est faite dans une volonté de consensus. En effet, 96% des Mairies ont eu recours à une **consultation** avec les parents d'élèves, les enseignants et les associations avant la mise en place des NAP.

Néanmoins, 90% des élus considèrent qu'ils ont connu des difficultés dans l'application de la réforme des rythmes scolaires liées aux ressources humaines (90%) et aux infrastructures (64%).

Concernant les **ressources humaines**, plus de 70% des collectivités locales ont rencontré des difficultés dans le recrutement du personnel suite à la mise en place des NAP. Il s'agissait essentiellement du manque de candidatures (70%), ainsi que d'une formation ou d'une expérience des candidats inadaptées (65%). La mise en place des rythmes scolaires a obligé 67% des communes à faire participer les Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM) à

l'animation des activités. A noter la disparité du dépôt des préavis de grève entre les enseignants et les animateurs, d'où la difficulté d'organisation et de maintien du service.

Au niveau des **infrastructures**, la mise en œuvre des NAP a nécessité assez souvent l'occupation de salles de classe, ce qui a pu être mal vécu par les enseignants, et créer des tensions.

Nécessité aussi de la réquisition de locaux, qui sont, en général, occupés par les associations en journée ou dans l'après-midi. Cette occupation des locaux a conduit à une réorganisation générale du planning des associations qui ont vu diminuer le nombre d'inscriptions à leurs activités.

Les élus ont donc du faire face aux mécontentements du monde associatif.

### **Organisation pratique des activités**

Par ailleurs, afin d'organiser au mieux les activités périscolaires, 70% des communes ont créé une procédure de préinscription aux activités périscolaires. Cette préinscription ne se fait pas sans frais, ni sans contraintes. En effet, les collectivités locales ont du réaliser, bien souvent, un portail numérique. D'un point de vue logistique, elles ont également du prendre en compte les nombreuses demandes des parents et modifier le ramassage des bus, les horaires d'ouverture des locaux et les activités du personnel qui en dépend (femme/homme de ménage, associations, ATSEM, etc.).

Le bilan global de cette étude fait apparaître que les NAP, malgré de gros efforts des communes pour leur donner le sens requis, peuvent être perçues comme de « simples garderies » en raison de la difficulté à mettre en place le personnel nécessaire, le manque de locaux ou encore de la volonté de ne pas accroître les charges pour les parents.

Concernant les ressources humaines, le faible taux de candidatures, la difficulté à former les agents et la faiblesse des rémunérations ont constitué des freins importants pour les collectivités aussi bien en termes économiques que qualitatifs. Le statut du personnel engagé pour œuvrer avec ces enfants n'a pas toujours pu être adapté aux projets et le niveau d'exigence voulu pour ces activités ne correspondait pas à l'âge des enfants. (Maternelles par ex)

Pour ce qui est des infrastructures, les élus ont du jongler entre les plannings des associations qui occupaient les locaux et ceux des enfants ; ce qui a eu pour résultat de mécontenter les partenaires

associatifs qui voient leurs inscriptions décroître. D'autres communes n'ont pas eu les moyens financiers de mettre en place des activités très qualitatives (poney, tennis) ou n'ont pas souhaité accroître les tarifs des activités des parents par souci d'égalité et d'accessibilité.

Il est à relever une grande disparité entre les communes en rapport avec leurs choix, leurs moyens et la contribution des parents.

Enfin, les élus d'Ile-de-France observent également que les enfants sont davantage fatigués, notamment les enfants en maternelle. Il n'est pas possible de déployer le programme d'activités prévu initialement, car il n'est pas adapté au rythme chrono biologique d'un enfant de cet âge. Ainsi, les activités se transforment en cours de récréation ou en siestes.

### **L'audition de Françoise Cartron, Sénatrice et rapporteure du projet de loi pour la refondation de l'école pour la République**

Dans le cadre de Commission Education, Action sociale de l'AMIF, les élus franciliens ont reçu la Sénatrice de Gironde, Vice-Présidente du Sénat et rapporteur du projet de loi pour la refondation de l'école pour la République, Françoise Cartron. Au cours de cette séance, la Sénatrice et les élus franciliens ont identifié les problématiques et les pistes de travail qu'il fallait retenir pour faciliter la mise en place des activités périscolaires et, plus globalement, de la réforme scolaire.

Etant entendu que la mise en place de cette réforme est évolutive et perfectible, en avançant les organisations se construisent, s'affinent pour de meilleurs résultats.

La sénatrice rappelle les principes de la mise en place de cette réforme et l'objectif essentiel de réduire les inégalités sociales par cette réforme de l'école.

Ses observations pointent une meilleure adaptation du milieu rural à la réforme et globalement une analyse positive des richesses locales. Elle considère que le pourcentage important d'enfants bénéficiant des NAP permet une requalification positive des personnels d'animation et favorise la création d'emplois.

Elle note qu'une matinée d'école supplémentaire peut avoir permis un mois d'avance sur les programmes dans certains cas, mais elle convient que le bilan de cette réforme ne sera pas effectivement lisible avant 5 ans ou plus pour l'Education nationale.

## **Les points d'amélioration identifiés par les élus de l'AMIF**

Suite à cette réunion de travail, les Maires d'Ile-de-France se sont accordés sur ces propositions,

- **Un délai supplémentaire d'un an pour la validité des PEDT en cours**

L'application de la réforme des rythmes scolaires a révélé des contraintes souvent lourdes à surmonter pour les communes, notamment en période de restrictions budgétaires. La création d'un Projet Educatif Territorial (PEDT) oblige les communes à revoir entièrement leur mode de fonctionnement tant au niveau des ressources humaines (recrutement, formation), que des infrastructures (transports, gestion des locaux). Cette réforme a mis en évidence les disparités des territoires franciliens, ne disposant pas des mêmes ressources. Ainsi, l'AMIF demande que le temps de mise en œuvre du PEDT soit allongé d'un an, pour une durée de 4 ans au lieu des 3 ans initialement prévus. Cette mesure permettrait aux collectivités locales de mettre en œuvre un PEDT de qualité répondant aux besoins des enfants, des parents, des enseignants et des associations. La question de la pérennité des financements reste une inquiétude.

- **Revoir les modalités d'application de la réforme pour les maternelles**

Les élus franciliens, qui sont en relations permanentes avec les professeurs des écoles de leur commune, affirment que la réforme des rythmes scolaires pose davantage de problèmes en maternelle qu'en école élémentaire. Tous s'accordent à dire, au même titre que de nombreux spécialistes de la petite enfance, que la structuration des nouveaux temps et espaces n'est pas adaptée aux enfants de bas âge qui ont besoin de faire des siestes plus souvent. Ainsi, dans une période de croissance où les temps de sommeil sont très importants, il est nécessaire de trouver un dispositif adapté. Dans ce cadre, les Maires d'Ile-de-France demandent à ce la réforme soit adaptée pour les écoles maternelles ou qu'un assouplissement soit trouvé.

- **Plus de souplesse pour choisir entre le samedi et le mercredi pour la demi-journée de cours supplémentaire**

Bien que la réforme n'oblige pas les communes à planifier l'école le mercredi matin, l'enquête et les discussions avec la Sénatrice ont révélé que de nombreux élus franciliens se sont vus refuser le samedi matin comme journée de classe au profit du mercredi matin. Ce choix, a priori de second rang, créé de multiples difficultés pour les Maires qui doivent revoir en profondeur l'organisation de la commune et ses relations avec divers partenaires. En effet, le ramassage scolaire modifie les passages des bus, les associations changent leurs horaires et leurs plannings tout comme les parents qui étaient jusqu'à alors habitués à ce fonctionnement. Dans les collectivités locales où la matinée du samedi n'a jamais été source de contestation, il est dommage que cela en soit devenu une en raison d'une réforme nationale ne prenant pas assez en compte la réalité du terrain. Enfin, il semble qu'en l'état des analyses faites à ce jour, il n'est pas prouvé que prouve que la répartition du temps scolaire incluant le mercredi matin soit plus favorable au bien-être de l'enfant.

- **Revoir le Référentiel de compétences**

Il est demandé un assouplissement du niveau de qualification des intervenants lors de des activités périscolaires bénéficiant de financements de la CAF.

Le niveau BAFA requis ne correspond pas nécessairement à l'encadrement que le périscolaire nécessite.

Enfin il est demandé que des plans de formations conjointes animateurs-directeurs d'école soient généralisées.

Il devra être possible de faire appel au CNFPT pour la programmation de formation sur les communes pour le personnel que les villes embauchent et qui pratiquent de fait de nouveaux métiers.